

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix sept, le cinq juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTIAILH, Maire d'HOSTENS.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

* Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 juin 2017

PRESENTS : DARTIAILH Jean-Louis, DODE Evelyne, MALLET Jacqueline, CALETTI Jean-Pierre, BOUCLY Lucienne, DORNON Josiane, RE Cédric, RUIZ Julien, ZAMMIT Nicole

ABSENTS EXCUSES : BRETAUDEAU Jean-Yves, SERPETTE Angélique

ABSENTS NON EXCUSES : CASTETS Séverine, CHARPENTIER Lionel, DE LA ROSA Stéphanie

SECRETAIRE DE SEANCE : RE Cédric

Procuration : Mme SERPETTE Angélique à Mr RE Cédric

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès verbal du précédent Conseil Municipal
- Délibération relative à l'élection d'un nouvel adjoint
- Délibération relative à une demande d'aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde concernant les travaux de sécurisation du Groupe Scolaire de la Commune de Hostens

- Questions et informations diverses

Séance ouverte à 18 h 40

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : Mme SERPETTE Angélique

DELIBERATION RELATIVE A L'ELECTION D'UN ADJOINT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Mme CONSTANTINI Nathalie, 3^{ème} Adjointe au Maire est décédée le 21 juin 2017.

De plein droit, Mr LOPEZ Jérémy est le suivant sur la liste

- Mr LOPEZ Jérémy a adressé sa lettre de démission le 26 juin 2017 et Monsieur le Maire a adressé le courrier au Préfet (art L 2122-15 du CGCT), le jour même ; elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le Préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé, même verbalement.
- Suite à cette démission, le Conseil Municipal à la faculté :
 - De supprimer le poste d'adjoint vacant en question,
 - De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint décédé :
 - Soit à la suite des adjoints en fonction. Les adjoints à partir du 4^{ème} prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement,
 - Soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De supprimer le poste d'adjoint devenu vacant (rester au nombre de 3 adjoints),
- De ce fait le 4^{ème} adjoint devient 3^{ème} adjoint
- De mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

Les membres du Conseil Municipal :

Où l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité des membres présents.

DECIDE :

- De supprimer le poste d'adjoint devenu vacant suite au décès du 3ème adjoint,
- De ce fait le 4^{ème} adjoint devient 3^{ème} adjoint
- De mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints

Le Tableau des adjoints au maire est donc modifié ainsi qu'il suit :

Tableau des adjoints du 5 avril 2014	Tableau des adjoints du 9 novembre 2015
1 – Mr CHARPENTIER Lionel	1 – Mme DODE Evelyne
2 – Mme MALLET Jacqueline	2 – Mme MALLET Jacqueline
3 – Mme CONSTANTINI Nathalie	3 – Mme CONSTANTINI Nathalie
4 – Mr CALETTI Jean-Pierre	4 – Mr CALETTI Jean-Pierre

Tableau des adjoints au 6 juillet 2017

- 1 - Mme DODE Evelyne
- 2 - Mme MALLET Jacqueline
- 3 - Mr CALETTI Jean-Pierre
- 4 -

POUR : 9+1 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

**DELIBERATION RELATIVE A UNE DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE CONCERNANT LES TRAVAUX DE SECURISATION DU
GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE HOSTENS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental de la Gironde pour bénéficier d'une aide dans le cadre des travaux de sécurisation du Groupe Scolaire de la Commune.

Les travaux sont estimés à 15201.98 € H.T soit 18 242.38 € T.T.C

La prestation serait réalisée par COLAS à LANGON (33)

Monsieur le Maire souhaite demander une subvention au taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- d'approuver le projet, son coût d'opération
- de solliciter auprès du Conseil Département de la Gironde, une subvention au taux le plus élevé possible
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes

POUR : 9+1 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

Séance levée à 19 h 00